

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00357

**RESEAU DE CHALEUR D'ANDREZIEUX-BOUTHEON - AVENANT N°4 AU
CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Frédéric DURAND,
M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 octobre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181004-D20180035710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181015

M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Annick FAY donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Yves PARTRAT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Lionel SAUGUES, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES,
Mme Anne-Françoise VIALLO

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

RESEAU DE CHALEUR D'ANDREZIEUX-BOUTHEON - AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rappel :

En date du 21 décembre 2006, un contrat de délégation de service public pour le service public de distribution de chaleur à Andrézieux-Bouthéon, pour une durée de 24 ans, a été signé entre le Concédant et la société Cofathec Coriance à laquelle s'est substituée ABES, filiale locale du groupe Coriance dédiée à l'exécution de ladite délégation.

Un premier avenant, signé en date du 25 mai 2011, a modifié les dispositions applicables en matière d'indexation des tarifs, suite à la disparition de plusieurs indices définis au contrat initial, et acté une modification du programme général de travaux.

Un deuxième avenant, signé en date du 17 juin 2013, a ajusté les niveaux de tarification de la délégation pour tenir compte des modifications apportées à la liste des abonnés et à leur PMA (annexe 4 au contrat) suite au non raccordement de l'établissement « Nautiform » et au raccordement des bâtiments « Omerin » et « le Diamant ».

Un troisième avenant, signé en date du 16 avril 2014, a modifié les dispositions applicables en matière d'indexation des tarifs, suite à la disparition de plusieurs indices définis au contrat initial.

Motivation :

Depuis lors, plusieurs évolutions indiciaires sont intervenues et nécessitent la signature d'un nouvel avenant :

- arrêt de production par l'INSEE de nouveaux indices intervenant dans la tarification ;
- disparition du tarif réglementé de vente du gaz B2S.

De plus, la formule d'indexation du prix du bois conclue à l'origine du contrat n'est pas représentative des coûts d'achat du bois par le délégataire. En effet, les indices du marché du bois n'existaient pas encore à cette date.

Enfin, le contrat ne bénéficiant plus de l'exonération de la taxe intérieure sur la consommation sur le gaz naturel (TICGN), il est nécessaire de créer un terme R1 taxes, qui intégrera également les autres taxes et redevances nouvelles applicables sur la consommation de gaz naturel (CTA, et coût de stockage).

Contenu de l'avenant :

L'avenant N° 4 prévoit donc de changer les indices INSEE suivants :

- Indice EL pour la consommation d'électricité (R21) 001653964 par 001771242 ;
- Indice BT40 pour les travaux de gros entretien et réparations (R23) 001688266 par 001710973 ;

- Indice ICHT-IME pour l'exploitation et les travaux de gros entretien et réparations (R22 et R23) 001570087 par 001652129.

Par ailleurs, le prix du bois (R1b) sera directement proportionnel au prix du bois acheté par le délégataire suivant l'indice de révision du CEEB (Centre d'Etudes et de l'Economie du Bois). Le prix du gaz (R1g), lui, sera directement proportionnel au prix du kWh PCS gaz acheté par le délégataire indexé sur le PEG sud.

Enfin, un terme R1 taxes est créé afin de prendre en compte de manière durable les évolutions fiscales. Ce terme comprendra :

- la taxe intérieure sur la consommation sur le gaz naturel (TICGN) ;
- les coûts de stockage du gaz ;
- la contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

Toute nouvelle taxe directe ou modification de taxes existantes sur les consommations de combustible seront automatiquement intégrées dans ce terme.

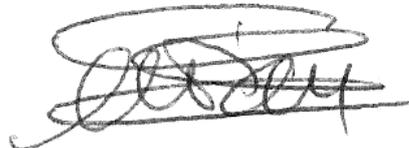
Ce terme R1 taxes sera facturé aux abonnés à l'euro/l'euro en fonction des taxes réellement acquittées par le délégataire, au prorata des MWh fournis, dans la limite de la mixité énergétique contractuelle.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°4 à la convention de service public de distribution de chaleur sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le présent avenant à la délégation de service public, dont un exemplaire restera joint au présent dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU